

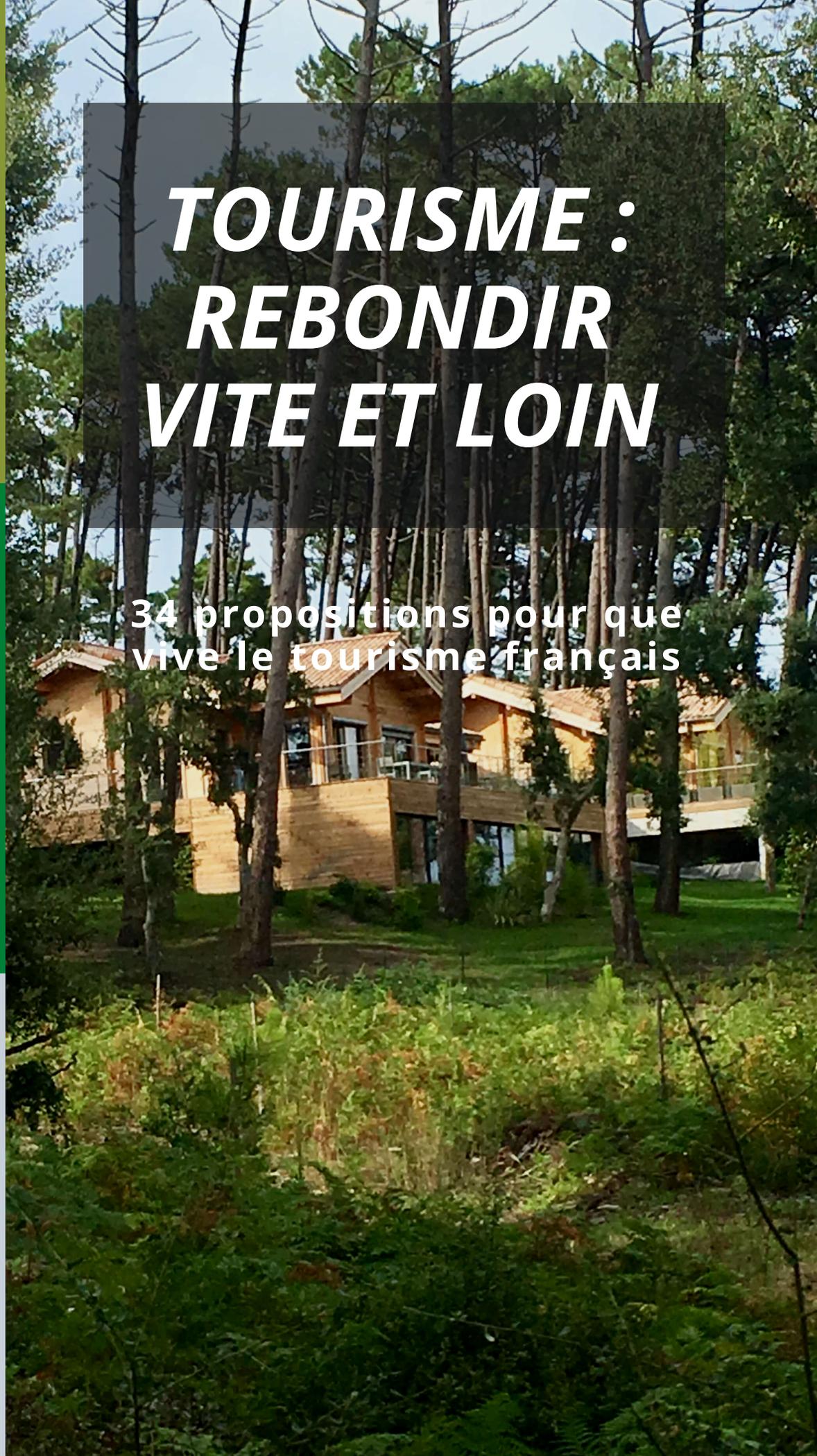
**ANTICIPER LE
TOURISME
D'APRÈS**

**ACCOMPAGNER
LA RELANCE**

**RÉPONDRE À
L'URGENCE**

TOURISME : REBONDIR VITE ET LOIN

**34 propositions pour que
vive le tourisme français**



L'économie française n'a jamais connu pire récession depuis la seconde Guerre. Dans cette épreuve et de toute son histoire, le tourisme n'a, pour sa part, jamais connu une mise à l'arrêt quasi totale de sa filière.

Au-delà des 8% de PIB que représente l'économie touristique, de ses deux millions d'emplois directs et indirects ainsi que de son poids dans la balance du commerce extérieur, le tourisme est consubstantiel à l'histoire et à la culture de notre nation. Il est tout à la fois l'image de la France dans le monde, la marque d'une excellence reconnue et un secteur d'activité majeur dès lors qu'il irrigue tous nos territoires, en métropole comme dans les Outre-Mer. Du tourisme urbain au tourisme rural, sans oublier la Montagne et les 5853 kilomètres de littoral métropolitain, c'est tout l'espace national français qui est gravement affecté par la mise au pas de son activité touristique.

La première destination mondiale, se trouve ainsi au centre d'un scénario improbable, puisque tout simplement privée de l'ensemble de ses acteurs. Hôteliers, restaurateurs, cafetiers, hébergeurs de toute nature, agences de voyages, offices de tourisme, autocaristes, transporteurs aériens et ferroviaires, sites culturels et patrimoniaux, bases de loisirs, remontées mécaniques, activités thermales, distributeurs grossistes en boisson ; c'est la totalité de la chaîne que le Covid 19 a paralysé depuis le 14 mars, 3 jours avant que ne soit décidé le confinement généralisé.

Pire encore, c'est l'un des seuls secteur d'activité, avec la culture et le sport, qui reste à ce jour sans horizon connu quant à sa reprise. Quelles seront les conditions sanitaires de réouverture du secteur de la restauration ? A quelle échéance ? Le niveau de confiance des consommateurs sera-t-il suffisant pour un retour aux tables que l'on affectionne tant d'ordinaire ?

D'ores et déjà, il ne fait de doute pour personne que l'année 2020 est une année amputée si ce n'est sacrifiée pour de nombreuses entreprises touristiques. Certaines ne se relèveront pas. Des faillites en nombre sont à craindre. D'autres parviendront à surmonter cette épreuve au prix de renoncements inévitables et les stigmates de cette tragédie vont les marquer durablement.

Licenciements, emplois saisonniers revus à la baisse, investissements reportés ou abandonnés, partenaires bancaires à convaincre, mesures sanitaires à adopter, les conditions d'un retour à la normale relèveront de choix douloureux à opérer et qui s'étaleront dans le temps.

Rien ne sera possible sans un soutien massif de la puissance publique. Ce soutien ne va pas de soi. En effet, dans le pays le plus visité au monde, qui enregistre fièrement 430 millions de nuitées pour près de 180 milliards de consommation touristique chaque année, cette économie s'est historiquement suffit à elle-même. Le budget d'Atout France, bras armé de l'Etat en matière de Tourisme, n'a jamais décollé et demeure d'une faiblesse inversement proportionnelle à la puissance touristique de la France.

Quant aux fonds propres de la CDC dédiés au financement de projets touristiques et aux dispositifs ad hoc de BPI France (France Investissement Tourisme), ils peinent à exercer un effet de levier, tant leurs moyens paraissent limités en regard des besoins colossaux de ce secteur d'activité.

Restaurer le dynamisme d'un secteur économique en souffrance, tient au secours que l'on peut apporter à l'offre, mais aussi et indissociablement, à la stimulation de la demande que l'on doit prodiguer. Le droit aux vacances a été reconnu en 1998 comme droit fondamental dans la loi de lutte contre les exclusions. Ce droit est en recul en France. Se faisant, il creuse des inégalités et c'est pourquoi il doit être placé au coeur d'une stratégie de relance qui recouvre des enjeux tant économiques que sociaux.

Ainsi avons-nous à connaître d'un défi inédit qui nous oblige. Et parce que nous savons ce que la France doit à ses acteurs touristiques, parce que nous en connaissons l'énergie, le talent et la valeur, nous croyons que la puissance publique doit s'emparer de ce défi, se tenir aux côtés de ses hébergeurs, de ses 210 000 cafetiers et restaurateurs, pour relever le tourisme français qui est l'honneur de la nation.

Nous croyons aussi que les mesures conjoncturelles, celles annoncées par le Gouvernement comme celles prises par le secteur bancaire ou assurantiel, si nécessaires soient-elles, ne suffiront pas à relever ce défi. C'est pourquoi, l'urgence ne doit pas obérer notre capacité commune à produire audacieusement des mesures pour procéder, passé le temps de l'urgence, à un accompagnement vigoureux de la relance.

Enfin, pour ces mêmes raisons, nous avons la conviction que cette épreuve nous exhorte à interroger le modèle de développement touristique qui prévaut depuis des décennies. Le tourisme d'après ne peut se reconstruire sur le modèle perfectible du tourisme d'avant. Le "sauvetage" ne vaut que s'il rend possible des perspectives nouvelles et de nature à poser les bases d'un tourisme durable.

Pour que vive le tourisme, nous formulons 34 propositions fortes, concrètes et à la hauteur d'un enjeu sans précédent dans l'histoire du tourisme français.

Boris VALLAUD
Député des Landes

Hervé SAULIGNAC
Député de l'Ardèche

Et les députés membres du groupe PS et Apparentés : M. Joël Aviragnet, Mme Ericka Bareigts, Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biemouret, M. Christophe Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Luc Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Olivier Faure, M. Guillaume Garot, M. David Habib, M. Christian Hutin, M. Régis Juanico, Mme Marietta Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Serge Letchimy, Mme Josette Manin, Mme George Pau-Langevin, Mme Christine Pires-Beaune, M. Dominique Potier, M. Joaquim Pueyo, Mme Valerie Rabault, Mme Claudia Rouaux, Mme Sylvie Tolmont, Mme Cecile Untermaier, Mme Hélène Vainqueur-Christophe et Mme Michèle Victory

RÉPONDRE À L'URGENCE

1

S'il n'est pas à ce stade possible de déterminer une date de réouverture, compte tenu des incertitudes sur l'évolution du virus, il apparaît nécessaire d'indiquer au plus tôt aux professionnels qui ont besoin de s'y préparer, les conditions envisagées de la reprise sur le plan des préconisations sanitaires et s'ils peuvent compter sur des réouvertures échelonnées selon la situation épidémiologique des territoires.

2

Annulation de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires et des cotisations sociales (hors cotisations salariales) sur la période allant du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020 pour tous les cafés, restaurants, hébergements touristiques et distributeurs grossistes de boissons. Les reports annoncés par le gouvernement ne régleront pas la situation des entreprises les plus en difficultés.

3

Annulation des taxes, redevances et impôts locaux au titre de l'année 2020, avec la compensation par l'État des pertes de recettes engendrées aux collectivités.

4

Prolonger les mesures en faveur de l'activité partielle des salariés jusqu'au 15 mars 2021.

5

Elargir les conditions d'accès au fonds de solidarité pour les entreprises jusqu'à 30 salariés, exclure la condition de chiffre d'affaires pour ne retenir qu'un critère de bénéfice imposable limité à 300 000 €.

6

Pour les activités de chambres d'hôtes : révision des seuils de franchise en base de TVA qui sont aujourd'hui ceux de la micro-entreprise.

RÉPONDRE À L'URGENCE

7

Pour les communes, renoncer à appeler la redevance d'occupation du domaine public pour les cafetiers et restaurateurs au titre de l'année 2020. Faciliter l'extension provisoire de cette occupation pour compenser les pertes de capacité d'accueil liées aux obligations de distanciation physique.

8

Instaurer un dispositif provisoire « urgence saisonnier » : les employeurs qui prendraient à leur charge les frais de déplacement et une part des frais de logement de leurs salariés saisonniers, se verraient remboursés via un crédit d'impôt.

9

Assouplir les conditions de vente à emporter et réduire le taux de TVA pour les établissements qui s'équiperont en vue de développer cette activité. Instauration d'un taux de TVA également réduit pour les investissements sanitaires à venir.

10

Compléter le dispositif actuel du Chèque-Vacances par une formule « tout compris » (transport / Hébergement / restauration). A destination des plus modestes, elle vise la clientèle peu solvable dite des « non partants » sur des destinations de proximité et appelle un large partenariat (CAF / Etat / Collectivités / CCAS / associations d'éducation populaire et abondement par des CE)

11

Déplafonner le montant maximal journalier autorisé pour les Chèques déjeuner et titres restaurants jusqu'au 31 mars 2021

12

Harmoniser le régime d'exonération sociale applicable à tous les clients de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, quelle que soit la taille de l'entreprise.

RÉPONDRE À L'URGENCE

1 3

Pour les gîtes, chambres d'hôtes et meublés de Tourisme, l'impôt sur le revenu est calculé après déduction d'un abattement forfaitaire pour tenir compte des charges d'exploitation.

Ce régime n'est ouvert qu'à des loueurs de chambres d'hôtes ou de meublés de tourisme dont le chiffre d'affaires est limité. Revoir le niveau d'abattement forfaitaire et/ou le seuil de chiffre d'affaires.

1 4

Annuler la taxe sur l'audiovisuel pour les établissements d'hébergement touristique.

1 5

Relance des voyages scolaires par un plan spécial dans l'Education Nationale qui allège les conditions de départ, forme et stimule les enseignants à l'organisation de sorties / voyages / classes de découverte, dès la rentrée scolaire et pour toute l'année 2020 / 2021.

1 6

Orienter les actions des comités d'entreprise vers des initiatives qui favorisent exclusivement une consommation locale et nationale

1 7

Soutenir les Offices de Tourisme fragilisés par la crise : nous proposons que les Départements renoncent à la taxe additionnelle de séjour. Le manque à gagner sera intégralement compensé via un fonds alimenté par une taxe de 1% sur le CA des sociétés d'autoroute.

1 8

Mettre en oeuvre un plan d'accompagnement du Tourisme social et solidaire, en particulier des colonies de vacances, avec un élargissement des partenaires financiers appelés à abonder le Fonds Tourisme Social Investissement.

ACCOMPAGNER LA RELANCE

19

Création d'un fonds d'amortissement des charges reportées (FACRe) : Les PME / TPE qui auront bénéficié de charges reportées, redoutent à juste titre de ne pas être capables de régler ce qui est dû le moment venu si elles n'ont pas reconstitué leur trésorerie. Le règlement de ces cotisations sera différé dans l'attente de la création du FACRe. Ce fonds viendra en atténuation de ce qui est dû. Il sera alimenté par les Compagnies d'assurance mais fera l'objet d'une nouvelle modalité de couverture contractuelle par les assureurs, par une Taxation des OTAs (Booking, Expédia, Air bnb...) et toute autre contribution à venir.

20

Accès au dispositif des chèques vacances pour les indépendants, artisans et retraités via leurs caisses de retraites

21

Relance d'un dispositif d'emplois aidés en direction du secteur CHRD assorti d'un champ supplémentaire « Tourisme Social » éligible au service civique pour les entreprises touristiques relevant de ce secteur

22

Lancement d'une concertation, sous égide des Ministères concernés, avec l'ensemble des acteurs des titres spéciaux de paiement (Titres restaurants, chèques culture, chèques vacances, chèques cadeaux, etc), l'objectif étant d'élargir le champ des bénéficiaires, de bonifier les montants et d'inciter à une consommation locale.

23

Extension à 10 ans du prêt garanti par l'Etat (PGE)

24

Opération « séniors en voyage » : dynamiser la période du hors saison (octobre, novembre, janvier, février et mars) par des mécanismes d'incitation au départ saisonnalisés pour les séniors

25

La mobilité ne saurait se réduire au secteur des transports en commun, même s'il convient de les encourager : Mise en oeuvre par les professionnels du tourisme volontaires d'un dispositif de remboursement des frais de péage (Opération « viens chez nous, on lève la barrière »)

ANTICIPER LE TOURISME D'APRÈS

Quelle que soit la probabilité de récurrence de cette pandémie, il nous revient d'ores et déjà d'anticiper ce que devra être l'économie touristique de sortie de crise pour aller vers le tourisme d'après. Tous les standards du secteur ont volé en éclat les uns après les autres. L'urgence est également à la mise en œuvre d'une offre touristique qui répondra mieux aux attentes des populations, visitantes comme visitées. Leurs aspirations sont nombreuses :

- s'adapter au changement climatique dont les effets sur la consommation iront en grandissant,
- remettre les citoyens au cœur de l'activité pour que l'économie générée profite plus aux habitants tout en améliorant l'accueil des touristes,
- accélérer les innovations technologiques et les changements de modèles économiques,
- répondre à une demande de tourisme plus simple, plus lent, plus long et plus riche de sens,
- assurer une pleine sécurité, à la fois sanitaire, physique et psychologique,

Aussi, le tourisme d'après s'attachera à soutenir, renforcer et privilégier tous les acteurs de la proximité, les habitants, les circuits courts et les initiatives individuelles. Il y a 310 000 entreprises touristiques en France. Les premières mesures à prendre iront dans le sens d'un soutien exceptionnel aux acteurs locaux indépendants qui produisent au quotidien.

ANTICIPER LE TOURISME D'APRÈS

26

Au-delà de la question de la prise en charge des pertes d'exploration par les assurances, instauration d'un fonds spécial d'indemnisation des bailleurs en période de crise sanitaire pour annulation de loyers

27

Relance européenne : La crise qui frappe le tourisme ne peut faire l'économie d'une approche concertée au plan européen. L'Europe est à la fois le premier territoire touristique mondial mais aussi le premier émetteur de touristes. Nous avons besoin d'un plan de relance à l'échelle européenne pour le tourisme français, notamment par une réintégration des fonds structurels au bénéfice du tourisme de demain.

28

Soutenir toutes les initiatives engageant les territoires et leurs acteurs touristiques dans la diversification de leur activité tributaire du changement climatique, en lien avec les Régions et les Départements, tous porteurs de la compétence tourisme.

29

Accélérer l'accessibilité des espaces touristiques à toutes les populations, dont les séniors, les familles, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Chaque opérateur de loisirs dont les parcs d'attraction, les domaines skiables... sera incité à pratiquer des tarifs et des avantages particuliers à destination de ces publics.

30

Conforter les moyens de transports collectifs et propres à destination des régions, des départements et des lieux d'accueils (TER, Navettes intercommunales, co-voiturage,...)

ANTICIPER LE TOURISME D'APRÈS

3 1

Mettre en place un véritable statut de saisonnier du tourisme pour aller vers une dé-précarisation des emplois en lien avec Pole Emploi, les missions locales et les maisons de l'emploi. Par une meilleure indemnisation des périodes non travaillées, par un suivi social et médical, par une formation et une meilleure structuration de l'offre d'emploi, le personnel saisonnier se verra considéré et valorisé dans ses missions.

3 2

Repenser l'attractivité nationale par une meilleure redistribution des flux dans les régions, les départements et tous les espaces qui génèrent déjà 80% des nuitées. Les communautés de communes qui ont hérité de la compétence tourisme par la loi NOTRe devront mettre en œuvre une véritable stratégie touristique en lien avec tous les acteurs de leur territoire.

3 3

Accompagner les mutations dans l'hébergement touristique local en incitant les résidents secondaires à revendre leur bien, soit pour des résidences principales soit pour des lits marchands, par une franchise de l'impôt sur les plus-values. Cela permettra à la fois de densifier la vie locale des communes touristiques, d'améliorer l'offre d'hébergement et de conforter leur attractivité.

3 4

Favoriser la création d'un "AirBnB France" dont la vocation sera d'impliquer, avec un haut niveau d'exigence, les résidents permanents des sites touristiques dans l'accueil des clientèles par la transmission de leurs connaissances, par la mise à disposition de leurs équipements et par la production de prestations. La France étant devenue la première source de revenus de la plateforme américaine, rien ne s'oppose à un modèle 100% made in France, moins gourmand sur les commissions mais beaucoup plus exigeant sur la qualité des hébergements, la sécurité, l'hygiène, l'accueil et les tarifs pratiqués